NOTE D'INFORMATION

CFG Opportunités

Nature juridique
FCP

Société de gestion
CFG Gestion

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n° 03-25 relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26146 en date du 08/07/2026.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

94
CDD

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **CFG Gestion** sise à **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca** représentée par **Walid AMRANI JOUTEI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

CFG Gestion
S.A au Capital de 5 000 000 Dh
Siège Social : 5/7, Rue Ibnou Toufail
CASABLANCA - 20 100
Tél: (212-22) 25 00 50
Fax: (212-22) 98 26 16

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

CDD

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **CFG Opportunités**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000300089**
- Date et référence de l'agrément : **22/04/2026, GP26068**
- Date de création : **03/10/2022**
- Siège social : **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er Janvier** au **31 Décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Société de gestion : **CFG Gestion**
- Etablissement dépositaire : **CFG BANK** sise à **5/7, rue Ibnou Toufail, Casablanca, représenté** par **M. Driss BENCHAFFAI.**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
CFG Gestion	Yasmine EL YAKOUBI	0522488241

- Commissaire aux comptes : **HDID & Associés** représentée par **Mohamed HDID**

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

CDD

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié**
- Indice de référence : **Performance du Bon du Trésor 5 ans majorée de 150 points de base**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion du fonds est d'offrir au souscripteur un véhicule de placement diversifié qui surperforme son indice de référence sur l'horizon de placement recommandé.**
- Stratégie d'investissement :

 Le fonds est exposé de manière non nulle aux marchés actions et taux et est ainsi en permanence investi, à hauteur de 60% sans les atteindre, de ses actifs, hors parts ou actions d'OPCVM actions et liquidité, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout marché réglementé et ouvert au public.

 Le FCP ne peut à aucun moment dépasser 90% de ses actifs sans les atteindre, hors parts ou actions d'OPCVM obligations, liquidité et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances.

 Le FCP peut également investir une partie de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM, en titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) et en titres de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur.

 Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 L'univers d'investissement du fonds est constitué de:

 - Actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription détachés des actions ou certificats, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé ouvert au public,

 - Bons du Trésor,

 - Obligations garanties par l'Etat,

 - Titres de créances négociables,

 - Obligations,

 - Parts ou actions d'OPCVM (dans la limite de 20% de l'actif net du fonds),

 - Titres d'OPCC,

 - Titres de FPCT,

 - Dépôts à terme (avec une durée maximale de 12 mois).

 Enfin, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise/mise en pension dans les limites et règles de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : **2 ans et plus**
- Souscripteurs concernés : **BFO Gestion**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMC

CDD

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **31/10/2022**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée tous les jours ouvrés.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat: **La valeur liquidative ainsi que les commissions de souscription et de rachat sont affichées en permanence au siège social de la société de gestion.**

 Elles sont publiées hebdomadairement dans un journal d'annonces légales et sur le site internet de la société de gestion.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues et validées auprès de CFG Gestion tous les jours ouvrés avant 11 heures pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du même jour.**

 Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante. Le prix de souscription et de rachat est égal à la valeur liquidative.
- Affectation des résultats : **Mixte.**

 Les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées selon la décision du comité composé des représentants de la société de gestion et du porteur de part.

 Cette décision est actée dans un procès-verbal signé par les deux parties. En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai de six mois au maximum suivant la clôture de l'exercice.

 L'entité en charge de l'information et du suivi de la distribution au porteur de parts est CFG Gestion sise au 5/7, rue Ibnou Toufail, Casablanca.

 Les intérêts sur titres de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons encaissés.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

CDD

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription sont nulles.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat sont nulles.**

 - Cas d'exonération :
 - **Néant.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT maximum l'an. Les frais de gestion sont provisionnés et calculés à chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'OPCVM, gérés par CFG GESTION, détenues en portefeuille. Ils sont réglés au moins une fois par trimestre.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais dépositaire	0,06% HT
(2) Commission AMMC	0,025% HT
(3) Frais Commissaire aux comptes	20 000 dhs HT
(4) Frais Maroclear (Mensuels)	300 dhs HT
(5) Frais Maroclear (Trimestriels)	selon tarif en vigueur
(6) Frais de Publication	5 000 dhs HT
(7) Frais société de gestion	Frais fixes et variables tels que fixés dans le mandat de gestion

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC
CDD